

IMPÔTS LOCAUX

CHANGEMENTS DE CONSISTANCE OU D'AFFECTATION DES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET DES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

Service destinataire

Cette DÉCLARATION

• concerne

(mettez une croix dans la case appropriée)

- une PROPRIÉTÉ BÂTIE
(autre qu'un établissement industriel)
- un ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL
- une PROPRIÉTÉ NON BÂTIE

• doit être remise, ou adressée sous pli affranchi, au bureau du cadastre du lieu de situation de la propriété dans les 90 jours de la réalisation du changement.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION				
Section	Numéro du plan			
	Numéro	BT	PFC	Clé
Code				

1 BIEN AFFECTÉ PAR LE CHANGEMENT (Localisation, propriétaire, occupant)

DÉPARTEMENT : COMMUNE :
(et arrondissement, le cas échéant)

RUE ou LIEU-DIT : N° :

Éventuellement : bâtiment escalier étage

PROPRIÉTAIRE

NOM et prénoms ou Raison sociale :
(soulignez le prénom usuel)

USUFRUITIER

ADRESSE (si elle est différente de celle du bien) :

(mettez une croix dans la case appropriée)

OCCUPANT

NOM et prénoms ou Raison sociale :
(si ce n'est pas le propriétaire) (soulignez le prénom usuel)

ou EXPLOITANT

Activité exercée :

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CHANGEMENT

DATE DE RÉALISATION DÉFINITIVE DU CHANGEMENT :

NATURE DU CHANGEMENT – un seul changement par déclaration – (mettez une croix dans la case appropriée)

A - Propriétés bâties autres que les établissements industriels

- 1 - Démolition totale Fin de la déclaration, signez au verso
- 2 - Démolition partielle Complétez au verso le cadre 3
- 3 - Addition de construction à un local existant (local agrandi ou surélevé)
- 4 - Changement d'affectation (en tout ou en partie)
- Ex. : local commercial transformé en local d'habitation ou inversement.

B - Établissements industriels

- 5 - Démolition totale de l'établissement Fin de la déclaration, signez au verso
- 6 - Affectation de la totalité de l'établissement à un usage autre qu'industriel Complétez au verso le cadre 3
- 7 - Démolition totale ou partielle d'un local ou d'un bien imposable de l'établissement
- 8 - Construction d'un local (ou d'un bien passible de taxe foncière) dans l'établissement
- 9 - Addition de construction à un local existant
- 10 - Acquisition d'une immobilisation (local, terrain, etc.) accompagnée de son utilisation dans l'établissement
- 11 - Vente d'une immobilisation (local, terrain, etc.) accompagnée de la fin de son utilisation dans l'établissement
- 12 - Affectation à l'établissement de locaux, terrains ou biens précédemment utilisés à un usage non industriel
- 13 - Affectation à une activité autre qu'industrielle d'une partie de l'établissement

NOTA. - L'acquisition ou la vente d'un établissement industriel entier ne constitue pas un changement de consistance ; elle peut, cependant, s'accompagner d'un changement d'affectation (affectation à un usage autre qu'industriel) entraînant la nécessité, pour l'acquéreur, de rédiger une déclaration.

C - Propriétés non bâties

- 14 - Changement de nature de culture Complétez au verso le cadre 4
- 15 - Changement de consistance (à préciser : alluvions, etc.)

